

Journée d'étude

Jeudi 19 mai 2022
En présentiel !

*La réforme de l'état civil
et ses aspects internationaux*



Pour sa journée d'étude, l'ADDE se penche cette année sur la réforme de l'état civil et ses aspects internationaux.

La réforme débutée par la loi du 18 juin 2018 a fait entrer l'état civil belge dans le XXIème siècle. Par l'informatisation des actes de l'état civil et la création d'un registre électronique central des actes (la BAEC), elle a réalisé une simplification très attendue de la gestion pratique de l'état des personnes. Elle a également étendu le champ d'action de l'administration dans ses compétences de rectification, de modification et d'annulation des actes. La tenue des actes, leur conservation et leur circulation ont ainsi été largement facilitées, au bénéfice des citoyens.

Par ailleurs, tenant compte de la circulation internationale accrue des individus, la loi du 18 juin 2018 a largement modifié le Code civil et y a intégré de nouvelles normes techniques de réception des documents étrangers et a institué l'Autorité centrale de l'état civil chargée de fournir aux services administratifs une expertise en matière de reconnaissance des documents étrangers.

Dans le prolongement de cette réforme, une nouvelle loi a été adoptée le 31 juillet 2020 pour combler des lacunes et procéder à des améliorations techniques quant à l'établissement des actes d'état civil. Mais promulguée dans l'urgence de la crise sanitaire, la loi du 31 juillet 2020 n'avait pas vocation à répondre à toutes les questions que peut poser la réforme de l'état civil. Par sa relative imprécision, elle tend plutôt à soulever de nouveaux problèmes, singulièrement dans le traitement des dossiers de droit international privé.

Après trois ans de pratique, dans un contexte particulier, le moment semble venu de questionner les enjeux et l'aboutissement de la réforme dans ses aspects internationaux et de tenter d'apporter un éclairage sur la nouvelle gestion des actes de l'état civil.

Programme

08h30 : Accueil

09h00 : Mot de bienvenue

Julien Wolsey, Avocat au barreau de Bruxelles et président de l'ADDE asbl

09h05 : La philosophie de la réforme de l'état civil

Benoit Cornelis, Juriste au SPF Justice

09h30 : Les acteurs de l'état civil

- **La nouvelle Autorité centrale de l'état civil**

Aude Longeval, Cheffe du service Autorité centrale au SPF justice

- **Table ronde : Rôles et interactions des acteurs de l'état civil**

Présidence : Sanne Konings, Juriste au service Internationaal Familierecht de AGII

Florence Reusens, Substitut du procureur du Roi de Namur

Christian Duchâteau, Responsable du service juridique de la Commune d'Ixelles

Aude Longeval, Cheffe du service Autorité centrale au SPF Justice

10h30 : Pause

11h00 : La rectification et la modification de l'acte d'état civil

- **Les nouvelles dispositions du Code civil**

Elodie Ponthière, Cheffe de la cellule Appui juridique de la Ville de Namur

Marie Rousseau, Juriste de la cellule Appui juridique de la Ville de Namur

- **Table ronde : Cas choisis**

Présidence : Caroline Apers, Juriste au service DIP de l'ADDE asbl

Nicolas Gendrin, Juge au Tribunal de la famille de Namur

Pascal Vanwelde, Avocat au barreau de Bruxelles

Elodie Ponthière et Marie Rousseau, Cheffe et juristes de la cellule Appui juridique de la Ville de Namur

12h30 : Pause déjeuner

13h30 : La nouvelle « transcription » de l'acte d'état civil étranger

Anne-France Nowicki, Directrice administrative f.f., juriste au département des Affaires citoyennes de la Ville de Liège

14h00 : L'annulation de l'acte d'état civil

Thomas Evrard, Juriste au service DIP de l'ADDE asbl

15h00 : Pause

15h30 : L'état civil incertain

Patrick Wautelet, Professeur ordinaire à l'Université de Liège

Alix Ernoux, Assistante à l'ULiège, juriste au service DIP de l'ADDE asbl

16h30 : Fin des travaux

La réforme de l'état civil et ses aspects internationaux



Informations pratiques

Droits d'inscription : 100€

Travailleurs d'asbl et abonnés à la Revue du droit des étrangers : 90€

Avocats stagiaires et étudiants : 80€

Paiement : à la réception de votre inscription, vous recevrez une facture avec une communication structurée.

Agrément :

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 6 points de formation permanente par journée. Une demande a également été introduite auprès de l'IFJ et est en cours.

Formulaire d'inscription :

Toute personne désireuse de participer à la journée de formation est invitée à remplir le formulaire d'inscription au plus tard le mardi 17 mai 2022.

<https://forms.gle/PMCYos5qDuNEdaXi9>

S'inscrire à la formation

Lieu de la formation :

Maison des associations internationales (M.A.I.)
Rue Washington 40 à 1050 Ixelles

Contact :

Tél : 02/ 227 42 42

Email : secretariat@adde.be